

## Terrasses

## Nouveau test à l'Ecole-de-Médecine

**Les bars pourront désormais accoler leur terrasse à la façade des bâtiments**

Emilie Mathys

L'Ecole-de-Médecine est une artère qui bouge. C'est un fait: entre une popularité grandissante au fil des années, et les mesures qui en découlent pour essayer de contenir la foule, on peine parfois à s'y retrouver. La dernière en date? Accoler la terrasse à la façade des bars, afin de faire disparaître l'espace public qui se situe entre les

deux. Quelques mètres problématiques, car il est interdit de se trouver sur la voie publique un verre d'alcool à la main.

Suite à une demande émanant des exploitants, les autorités ont donné leur feu vert pour une phase test qui durera la période hivernale. En effet, attacher la terrasse d'été à la façade posait problème au niveau de l'espace restant sur le trottoir: «Nous devons prendre en compte les arbres, la canalisation, les divers accès aux pompiers et garder un espace suffisant pour les personnes à mobilité réduite», souligne Antonio Pizzoferrato, chef du Service du domaine public en Ville de Genève. C'est pourquoi la structure



A droite, la structure vitrée en métal qui sera accolée à la façade du bar (à gauche) pendant la période hivernale. STEVE IUNCKER GOMEZ

en métal qui délimite la terrasse estivale côté route, sera accolée à la terrasse hivernale côté façade. Le belvédère d'hiver passera ainsi de 1,40 m à environ 1,80 m.»

«Toutes les villes européennes ont déjà adopté cette structure», explique le gérant d'un bar de l'artère populaire de Plainpalais. «C'est une manière pour nous de circonscrire un périmètre clair et ainsi, de contenir nos clients. En outre, le problème de se retrouver avec un verre d'alcool sur l'espace public disparaît et les fumeurs n'auront plus besoin de laisser leur boisson à l'intérieur pour aller se griller une cigarette», poursuit-il, précisant que jusqu'ici aucun gérant n'a été amendé.

La disposition prendra effet dès le début de la période hivernale, qui commence cette année le 15 novembre, au lieu, habituellement, du 1er novembre. Au regard de la météo clémente de cet automne, la Ville a en effet décidé de prolonger toutes les terrasses estivales de deux semaines, comme nous l'annoncions vendredi sur le site [www.tdg.ch](http://www.tdg.ch).

A compter de cette date, le nouvel agencement des terrasses de la rue de l'Ecole-de-Médecine disposera de quatre mois pour faire ses preuves. Et les divers acteurs de cette période pour réfléchir à l'avenir des terrasses d'été, de retour le 28 février 2015.

PUBLICITÉ

**Pour les rois du vin.**

**Foire aux vins sur bateau**

**Genève**  
Embarcadère des Vieux-Pâquis  
Quai du Mont-Blanc, 1201 Genève  
Du mardi 4 au samedi 8 novembre 2014

**Lausanne**  
Embarcadère d'Ouchy  
Quai Delamuraz 1, 1006 Lausanne  
Du mardi 11 au dimanche 16 novembre 2014

**Heures d'ouverture:**  
Mardi-vendredi: 17 h-22 h  
Samedi: 14 h-22 h  
Dimanche: 14 h-19 h

[www.coop.ch/les-rois-du-vin](http://www.coop.ch/les-rois-du-vin)

Pour les titulaires de la Supercard: entrée gratuite pour 2 personnes sans Supercard CHF 10.- par personne.

Coop n'autorise ni la vente ni la dégustation d'alcool aux jeunes de moins de 18 ans.

**coop**  
Pour moi et pour toi.

## Aide sociale: Zurich donne des idées à Genève

**Priver de voiture les personnes à l'aide sociale, comme Zurich le prévoit, pourrait inspirer certains partis genevois**

Genève pourrait-il suivre l'exemple de Zurich et priver de voiture les bénéficiaires de l'aide sociale? Le Grand Conseil zurichois vient d'accepter une initiative de l'UDC et du PLR demandant que les coûts d'un véhicule privé ne soient plus pris en compte dans le versement d'un soutien financier étatique (*lire nos éditions du 28 octobre*). Seules exceptions: en cas de maladie, de handicap, ou pour des raisons professionnelles.

Du côté de l'UDC et du PLR genevois, l'idée n'est pas jugée incongrue. La députée UDC Christina Meissner a même l'intention d'aborder le sujet au sein de son parti: «La question mérite d'être posée, estime-t-elle, d'autant que les coûts de l'Hospice général sont devenus énormes et que Genève n'est pas un canton avec des régions reculées accessibles seulement en voiture. Bien sûr, il ne s'agit pas d'interdire à toutes les personnes touchant l'aide sociale d'avoir une voiture, mais d'examiner dans quelle mesure cette dépense - ou d'autres - est vraiment nécessaire.»

Pour Murat Julian Alder, député et vice-président du PLR, «cette proposition n'est pas impertinente. Mon parti n'a pas pris position, précise-t-il, mais à titre personnel, je trouve qu'on peut en effet se demander si cela fait sens qu'une personne au bénéfice de l'aide sociale possède une voi-

ture. Après tout, le canton a un très bon réseau de transports publics. Mais il faut éviter d'être trop dogmatique; on peut difficilement exiger qu'une famille nombreuse, par exemple, se prive de voiture pour faire les courses, amener les enfants à l'école, etc.»

En revanche, à l'Etat et à l'Hospice général, on trouve l'idée difficile à appliquer. Pour Mauro Poggia, conseiller d'Etat en charge du social, cela serait contre-productif: «Un véhicule peut s'avérer nécessaire pour chercher du travail, souligne-t-il. Et je ne vois pas quelles économies réelles on peut espérer obtenir ainsi. De plus, c'est brimant et cela stigmatise les personnes en situation précaire. Si quelqu'un veut garder sa voiture et préfère se priver d'autre chose, c'est son droit.»

Bernard Manguin, porte-parole de l'Hospice général, rappelle que les conditions sont claires: «La possession d'une voiture est incluse dans la fortune maximale admise pour avoir droit à l'aide sociale.» Le règlement d'exécution de la Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (RIASI) stipule que la limite de fortune est fixée à 4000 francs par adulte, voiture comprise, et au maximum à 10 000 francs par famille. En fonction de cela, une évaluation est faite au cas par cas. «Certaines personnes ont besoin d'une voiture, relève Bernard Manguin. Par exemple, on ne va pas priver de sa voiture un boulanger qui cherche du travail avec des horaires de nuit. Mais si quelqu'un a un véhicule de grande valeur, on peut exiger qu'il soit vendu.»

Antoine Grosjean

### Anniversaire

4

Le nombre de postes de police qui ouvriront leurs portes ce mercredi 5 novembre dans le cadre des festivités du bicentenaire de la police. Après avoir mené l'opération dans huit locaux, les forces de l'ordre donnent rendez-vous aux postes de Rive, Servette, Pâquis et Bourg-de-Four, de 13 h 30 à 17 h. Durant les visites, le personnel présentera ses véhicules et équipements. Un concours est organisé. Il enverra le lauréat sur un bateau de la police de la navigation pour une excursion unique. **L.D.S.**

### Social

#### Caritas présente son manuel 2014 sur la précarité

Caritas a présenté à la Haute école de travail social de Genève (HETS), la 8e édition de son *Nouveau Manuel de la pauvreté en Suisse*. L'ouvrage donne un aperçu global de la précarité dans le pays, qui touche plus d'un million de personnes. Il y aborde les développements récents de la politique sociale et de la recherche sur la pauvreté dans le pays. Paru pour la première fois en 2006, le manuel est devenu une référence et un instrument pour les chercheurs, étudiants et praticiens du domaine social. **E.M.**

